REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique
Université Mouloud MAMMERI
Tizi-Ouzou
RECTORAT

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

ⵜⴰⴳⵍⴷⵉⵜ ⴰⵣⵣⴰⵢⵔⵉ ⴰⵏⴰⵎⵓⵔⴰⵏ ⵏ ⵜⵣⵣⵓⵢⵜ

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
جامعة مولود معمري
تيزي وزو
رئاسة الجامعة

PROCES-VERBAL DU CONSEIL SCIENTIFQIUE DE L'UNIVERSITE EN DATE DU 27 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept octobre, s'est tenue la réunion du Conseil scientifique de l'Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, sous la présidence de Monsieur le Recteur.

Étaient présents : la liste des participants est annexée au présent procès-verbal.

Ordre du jour :

1. Discussion et validation de la stratégie de recherche scientifique de l'établissement ;
2. Divers.

Monsieur le Recteur, Président du Conseil scientifique de l'université (CSU), a ouvert la séance en souhaitant la bienvenue à l'ensemble des membres du conseil.

Il a ensuite présenté l'ordre du jour, consacré principalement à l'examen et à la discussion du projet de stratégie de recherche scientifique de l'établissement, lequel doit être validé par le CSU avant sa transmission à la tutelle.

Le Président a rappelé que le document relatif au projet de stratégie avait été transmis préalablement aux membres du CSU afin de leur permettre d'en prendre connaissance et de formuler leurs remarques et propositions, en vue de son amélioration et de son enrichissement.

Il a également précisé que ce document avait été transmis aux laboratoires de recherche afin d'être examiné par leurs conseils respectifs, dans le but de recueillir leurs propositions et recommandations, compte tenu du rôle central qu'ils jouent dans le développement de la recherche scientifique au sein de l'établissement.

1. Discussion et validation de la stratégie de recherche scientifique de l'établissement

Dans un premier temps, le Président a invité Monsieur le Vice-Recteur chargé la post-graduation et de la recherche scientifique à présenter une synthèse des différentes propositions formulées par les laboratoires de recherche.

Le Vice-Recteur a exposé les principales propositions et recommandations recueillies auprès des laboratoires, en précisant notamment celles qui ne figuraient pas explicitement dans la version initiale du projet de stratégie de recherche scientifique.

Les principales propositions sont les suivantes :

- Créer un comité de pilotage de la stratégie, une structure de liaison entre l'université et les entreprises, ainsi qu'une cellule d'appui au montage des projets de recherche et à la recherche de financements ;
- Mettre en place des contrats de maintenance préventive et corrective des équipements scientifiques ;
- Numériser les outils d'évaluation et de suivi des locaux destinés à la recherche ;
- Assurer la formation continue des ingénieurs, des doctorants et des enseignants à l'utilisation et à la maintenance des équipements scientifiques ;
- Encourager le financement de thèses portant sur des problématiques industrielles concrètes ;
- Créer un guichet unique dédié à la propriété intellectuelle et à la valorisation des résultats de la recherche, et développer des partenariats avec des organismes spécialisés dans le dépôt et la protection des brevets ;
- Créer un annuaire scientifique institutionnel des chercheurs de l'établissement, régulièrement actualisé, comprenant leurs profils et leurs CV selon un format standardisé.

À l'issue de cette présentation, le Président a donné la parole aux membres du CSU afin qu'ils puissent exprimer leurs observations, formuler leurs recommandations et proposer des pistes d'amélioration du document.

Les échanges ont porté sur plusieurs axes prioritaires visant à renforcer la recherche scientifique au sein de l'établissement, à améliorer davantage les conditions de travail des chercheurs et à assurer une mise en œuvre efficace de la stratégie proposée. Les différents points abordés sont regroupés autour des axes suivants :

a) Renforcement des ressources humaines et formation

Les membres ont souligné la nécessité de :

- Accorder une importance particulière à la formation des ingénieurs de laboratoire, compte tenu de leur rôle dans le fonctionnement des plateformes expérimentales et l'accompagnement des activités de recherche ;
- Organiser des formations destinées aux ingénieurs de laboratoire afin de leur permettre de maîtriser les équipements scientifiques et de transmettre, le cas échéant, leurs connaissances aux enseignants-chercheurs ;

- Généraliser les formations en méthodologie de la recherche scientifique et en rédaction d'articles scientifiques ;
- Programmer des formations thématiques, en présentiel ou à distance, en fonction des besoins des enseignants-chercheurs, des doctorants et des personnels techniques ;
- Accueillir des chercheurs étrangers afin de contribuer au transfert de compétences, au partage d'expériences et au renforcement de la coopération scientifique ;
- Renforcer la recherche dans le cadre des activités pédagogiques, en tirant profit de l'expérience et des compétences des enseignants-chercheurs.

b) Modernisation des infrastructures et des équipements scientifiques

Les intervenants ont insisté sur la nécessité de moderniser les laboratoires de recherche, leurs équipements et les infrastructures.

À cet égard, les propositions suivantes ont été formulées :

- Procéder à un inventaire exhaustif des équipements scientifiques disponibles dans les laboratoires, en précisant leur état de fonctionnement et leurs conditions d'utilisation ;
- Définir les modalités et les créneaux d'accès aux équipements afin d'optimiser leur utilisation et de favoriser leur mutualisation entre les équipes de recherche ;
- Étudier la mise en place d'espaces communs destinés à accueillir les équipements scientifiques lourds ;
- Poursuivre les démarches visant à améliorer davantage les infrastructures des laboratoires ;
- Accorder aux enseignants-chercheurs un accès à la plateforme *Ibtikar*.

c) Financement des activités de recherche

Les membres ont relevé la nécessité de diversifier les sources de financement des projets de recherche et de renforcer les mécanismes de soutien aux chercheurs.

Les discussions ont notamment porté sur :

- L'exploration de nouveaux mécanismes de financement des projets de recherche, notamment à travers la filiale de l'université, dans le respect du cadre réglementaire en vigueur.
- L'amélioration de l'accompagnement financier des thèses de doctorat en médecine, afin de réduire la dépendance exclusive aux moyens du centre hospitalo-universitaire (CHU) ;
- La valorisation des travaux de master, notamment à travers la présentation de travaux dans des conférences et la publication des résultats pertinents, le cas échéant, dans des revues scientifiques nationales.

- Le renforcement des relations entre l'université et le secteur socio-économique, afin de favoriser la confiance des entreprises et de développer des partenariats de recherche sur des problématiques concrètes.

d) Intelligence artificielle et transformation numérique

Les membres ont souligné l'importance d'accompagner les évolutions technologiques et de sensibiliser les enseignants-chercheurs et les doctorants aux usages responsables des outils numériques.

Ils ont notamment recommandé :

- D'organiser des formations sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les activités de recherche et de rédaction scientifique, dans le respect des règles éthiques, juridiques et déontologiques ;
- De préparer une charte institutionnelle encadrant l'utilisation de l'intelligence artificielle au sein de l'université ;
- De proposer des formations pratiques sur les logiciels et les outils numériques utilisés par les doctorants et les chercheurs ;
- De renforcer la numérisation des activités de recherche, des locaux, et les outils d'évaluation.

e) Organisation, pilotage et évaluation de la stratégie de recherche

Les échanges ont mis en évidence la nécessité de disposer d'une vision claire de l'état de la recherche scientifique au sein de l'établissement et de définir les mécanismes nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie.

Les membres ont ainsi proposé de :

- Réaliser un état des lieux de la recherche scientifique au sein de l'université, en identifiant les acquis, les contraintes, les besoins et les domaines prioritaires ;
- Hiérarchiser les priorités scientifiques en tenant compte des compétences disponibles, des besoins de l'établissement et des enjeux nationaux ;
- Définir clairement les responsabilités des différents acteurs chargés de la mise en œuvre de la stratégie ;
- Mettre en place des mécanismes de suivi régulier permettant d'évaluer l'avancement des actions programmées ;
- Préparer un plan d'action opérationnel précisant les objectifs, les échéances, les moyens mobilisés et les responsabilités ;
- Structurer le document de manière à présenter clairement la politique de recherche, les orientations stratégiques et le plan d'action correspondant ;

- Préparer dès à présent la deuxième phase du projet, consacrée à la mise en œuvre effective de la stratégie.

f) Recherche fondamentale, recherche pluridisciplinaire et formation doctorale

Les intervenants ont souligné l'importance de préserver une place essentielle à la recherche fondamentale, tout en encourageant les approches pluridisciplinaires et les collaborations entre les différentes structures de l'établissement.

Ils ont notamment recommandé de :

- Garantir une place à la recherche fondamentale dans les orientations stratégiques de l'université.
- Encourager les projets de recherche pluridisciplinaires mobilisant les compétences de plusieurs facultés et laboratoires.
- Prendre en considération des problématiques scientifiques et sociétales encore insuffisamment explorées par les établissements nationaux.
- Prendre des initiatives en faveur de l'ouverture et du développement des formations doctorales, conformément à la réglementation en vigueur.
- Recenser les besoins scientifiques et technologiques locaux et nationaux, ceux de l'université et ceux des entreprises locales et nationales, afin de favoriser une meilleure articulation entre la recherche universitaire et les attentes nationales.
- Renforcer les mécanismes de coopération et de mise en réseau des compétences, notamment à travers la plateforme *ElBahth*.

g) Relations avec le secteur socio-économique et valorisation des résultats

Les membres ont insisté sur la nécessité de rapprocher davantage l'université de son environnement économique et social.

À cet effet, ils ont proposé de :

- Recenser les besoins des entreprises locales et nationales afin d'orienter les activités de recherche vers des problématiques concrètes.
- Renforcer les relations entre l'université et les partenaires socio-économiques.
- Développer des mécanismes permettant de mieux faire connaître les compétences scientifiques de l'établissement auprès des entreprises.
- Favoriser les collaborations entre les laboratoires, les entreprises et les autres partenaires institutionnels.
- Encourager la valorisation des résultats de recherche et le transfert des connaissances vers le secteur socio-économique.

À l'issue des échanges, Monsieur le Recteur a remercié les membres pour leurs contributions et a souligné l'importance de leurs observations dans l'amélioration du projet de stratégie de recherche scientifique. Il a notamment évoqué les points suivants :

- *Développement des infrastructures de recherche* : poursuivre le projet de réalisation du bloc de vingt (20) laboratoires de recherche, et les opérations de réhabilitation des infrastructures dédiées à la recherche.
- *Mutualisation des équipements : créer* des espaces communs destinés spécialement à accueillir les équipements scientifiques lourds, afin d'optimiser leur utilisation et de faciliter l'accès des chercheurs aux moyens expérimentaux.
- *Réorganisation de l'université :* prendre en considération le plan de réorganisation de l'établissement, notamment l'objectif de regrouper chaque faculté au sein d'un même campus, plutôt que de la répartir sur plusieurs sites. Cette réorganisation, déjà en cours, permettra également de regrouper les laboratoires relevant de chaque faculté, créant ainsi des conditions favorables à la mise en place d'unités de recherche. Monsieur le Recteur a précisé que cette transition organisationnelle serait conduite de manière progressive et sereine.
- *Prise en compte des différentes propositions :* veiller à ce que les remarques, propositions et recommandations formulées par les enseignants-chercheurs et les laboratoires de recherche soient examinées et prises en charge, soit dans le cadre de la finalisation du projet de stratégie de recherche scientifique, soit dans celui de sa mise en œuvre opérationnelle.

Monsieur le Recteur a rappelé que certaines propositions soulevées au cours des débats relèvent du cadre réglementaire national et ne peuvent, de ce fait, être mises en œuvre exclusivement à l'échelle de l'établissement.

Il a aussi signalé qu'une attention particulière sera accordée aux propositions relatives à la recherche pluridisciplinaire, à la numérisation, à l'amélioration des infrastructures et à la préparation d'un plan d'action concret.
En conclusion de ce point, Monsieur le Recteur a rappelé que le document à valider n'est pas définitif et qu'il demeure ouvert lors des prochaines sessions aux adaptations, aux améliorations et aux propositions d'enrichissement formulées par les enseignants-chercheurs, des laboratoires, des facultés, et de la direction de l'université.

A la fin, Monsieur le Recteur a souligné que l'enjeu principal réside dans la mise en œuvre effective de cette stratégie, laquelle devra également intégrer la dimension de l'innovation, compte tenu de l'existence, au sein de l'établissement, de structures très actives (incubateur, CDE, CATI,

Maison de l'intelligence artérielle) dans ce domaine, dont les activités sont étroitement liées à celles de la recherche scientifique.

Afin de clôturer ce premier point principal de l'ordre du jour, Monsieur le Recteur a invité les membres du Conseil scientifique de l'Université (CSU) à se prononcer sur la validation du projet de stratégie de recherche scientifique de l'établissement (document en annexe). À l'issue de cette consultation, l'ensemble des membres ayant exprimé un avis favorable, le document a été adopté à l'unanimité.

2. Divers

Pour le point divers de la réunion, Monsieur le Recteur a invité les membres du CSU à soulever toute question ou à présenter tout point qu'ils souhaitent porter à l'attention du Conseil pour discussion. Les points abordés sont les suivants :

a) Stages de courte durée et congés scientifiques à l'étranger

Dans le cadre de la mobilité à l'étranger, le Vice-recteur chargé des relations extérieures, de la coopération, de l'animation, de la communication et des manifestations scientifiques a présenté trois demandes de changement de destination, dont deux relatives aux stages de courte durée (SSHN) et une concernant le congé scientifique (PMS). Les membres du CSU ont émis un avis favorable aux trois demandes. Les noms des demandeurs et changements de destinations sont indiquées dans le tableau ci-après.

Nom et Prénom	Nature du séjour	Rattachement	Durée	Destination initiale	Nouvelle destination
KHATTAOUI Mohamed	SSHN	Rectorat	15 jours	Paris (France)	Istanbul (Turquie)
ASMA Farid	PMS	Rectorat	04 jours	Bangkok (Thaïlande)	Malaisie (Kuala Lumpur)
AOUCHICHE Hocine	SSHN	Rectorat	15 jours	Istanbul (Turquie)	Sousse (Tunisie)

b) Réhabilitation des laboratoires de recherche

À la suite d'une question portant sur la réhabilitation des laboratoires de recherche, et plus particulièrement sur l'état des paillasses des laboratoires situés dans le bloc relevant conjointement de la Faculté des Sciences et de la Faculté des Sciences biologiques et des Sciences agronomiques, au niveau du campus Hasnaoua I, le Doyen de la Faculté des sciences biologiques et des sciences agronomiques, ainsi que le Vice-recteur chargé du développement, de la prospective et de

l'orientation, ont indiqué que les travaux de réhabilitation sont toujours en cours et que les paillasses concernées sont toujours intactes.

Le Vice-recteur a également précisé aux membres du Conseil que toute opération envisagée dans le cadre de la réhabilitation des laboratoires de recherche ferait préalablement l'objet d'une concertation avec les responsables concernés, notamment les doyens et les directeurs de laboratoire, et ce, avant le lancement des travaux de réhabilitation.

c) Utilisation de l'intelligence artificielle

Les membres du CSU ont proposé l'élaboration d'une charte institutionnelle encadrant l'utilisation de l'intelligence artificielle au sein de l'université.

Ils ont également recommandé la mise en place de formations de sensibilisation et d'accompagnement portant sur les usages autorisés de ces outils, dans le respect des principes d'intégrité scientifique, d'éthique et de déontologie.

d) Fraude aux examens

Les membres du CSU ont suggéré la préparation d'une charte ou d'un dispositif institutionnel visant à harmoniser les procédures de traitement des cas de fraude aux examens et les mesures disciplinaires applicables à l'échelle de l'université, dans le respect de la réglementation en vigueur.

e) Taux de similitude des thèses de doctorat

La question du taux de similitude applicable aux thèses de doctorat a été soulevée par le Vice-recteur chargé de la post-graduation et de la recherche scientifique (PGRS). Cette question a été introduite afin de susciter une réflexion collective parmi les membres du CSU, en prévision d'un examen approfondi et de la formulation d'éventuelles propositions lors d'une prochaine réunion du CSU.

Certains membres ont attiré l'attention sur la nécessité de prendre en considération les spécificités propres aux différentes disciplines scientifiques. Ainsi, ils ont notamment souligné qu'au-delà de l'analyse du taux de similitude, il conviendrait de tenir compte des particularités méthodologiques et rédactionnelles des domaines concernés, notamment les sciences humaines et sociales.

f) Publications scientifiques présentées dans le cadre des soutenances de doctorat

Un cas relatif à une publication scientifique payante présentée dans le cadre d'une soutenance de doctorat a été exposé par le président scientifique de la faculté de génie mécanique.

Les échanges ont porté sur les conditions d'acceptation des publications scientifiques, notamment au regard de la charte de l'université, qui interdit les soutenances reposant sur des publications dans des revues payantes, ainsi que des dispositions et exigences applicables au niveau national.

Le Vice-recteur chargé de la post-graduation et de la recherche scientifique (PGRS) a rappelé que la DGRSDT, à travers sa note n° 213/DGRSDT/2025 du 13 mai 2025, autorise les soutenances de thèses de doctorat sur la base de publications dans des revues payantes, à condition que celles-ci soient répertoriées dans les bases de données *Scopus* ou *Web of Science*.
À l'issue de cet échange, certains membres ont proposé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la prochaine réunion du CSU, afin d'examiner les modalités d'harmonisation des dispositions de la charte de l'Université avec les nouvelles exigences réglementaires nationales en vigueur.

Aucun autre point n'ayant été soulevé par les membres, Monsieur le Recteur a réitéré ses remerciements à l'ensemble des membres du CSU pour leurs remarques, propositions et contributions à l'enrichissement du projet de stratégie de recherche scientifique.
Il a rappelé que ce document demeurera évolutif et sera progressivement enrichi au fur et à mesure de la collecte de nouvelles propositions émanant des différents acteurs concernés, en vue de son amélioration et de son actualisation.

S'agissant de l'utilisation de l'intelligence artificielle et de la fraude aux examens, Monsieur le Recteur a indiqué qu'une prochaine réunion du Conseil scientifique de l'Université sera consacrée à l'élaboration de chartes encadrant ces deux aspects. Par ailleurs, s'agissant de la charte relative aux soutenances des thèses de doctorat, le Recteur a précisé que celle-ci fera l'objet d'une révision afin de l'adapter aux nouvelles directives émanant de la tutelle.

À la fin de la réunion, Monsieur le Recteur a remercié les membres du CSU pour la qualité de leurs interventions et la richesse des échanges.

La séance fut levée à 12h55.

Le Président CSU

